

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01074

Numéro SIREN : 890 343 593

Nom ou dénomination : 1852

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2020 sous le numéro de dépôt 5530

1852

Société par actions simplifiée (SAS)

au capital social de 70000,0 €

7 rue du Gué Haut 44420 Piriac-sur-Mer

RCS SAINT-NAZAIRE 890343593

(la « Société »)

---

# PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

---

Le 14/11/2020

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

---

# Décisions

---

## Décision 1

Les Associés décident de nommer M. Aymeric AMBLARD, résidant 1 venelle du Sourd 44420 Piriac sur Mer, de nationalité Française, né(e) le 27/01/1989 à Evry 91000, en qualité de Directeur Général à compter du 16/11/2020.

Le nouveau dirigeant est nommé pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

## Décision 2

Les Associés décident de ne pas lui allouer de rémunération pour l'exercice de ses fonctions, étant précisé que le dirigeant aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation préalable des justificatifs.

Le nouveau dirigeant a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont proposées et n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité.

Le nouveau dirigeant est, dans ses rapports avec les tiers, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés ou à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

## Décision 3 : Pouvoir

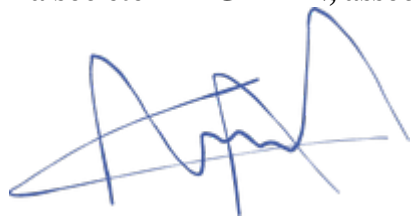
Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

---

**La société MR GREEN, associée, représentée par Axel AMBLARD**



**Aurélien AMBLARD, associé(e)**



**Gauthier LE NERRANT, associé(e)**



**Anne-Solène AMBLARD, associé(e)**



**Julia AMBLARD, associé(e)**



**Sênami ATROKPO, associé(e)**



**Aymeric AMBLARD, nouveau Directeur Général**



GLN

AA

JA

AA  
SA

AA  
AA